



F.G.M.M./C.F.D.T.

Prix 3,60 F - N° 17 - Juillet-août 86 - ISSN 0769-6590

19/20 septembre 1986

# Débattre, agir gagner pour l'emploi



Photo : P. Montet

# Syndicat régional des Mineurs C.F.D.T. du Nord-Pas-de-Calais

## L'ACTION EXISTE

La politique actuelle de l'Entreprise tente à détériorer le climat social.

Sanctions qui se multiplient.

Décision unilatérale des chefs d'établissement.

Remise en cause des acquis sans concertation.

Le mécontentement des travailleurs grandit, les actions démarrent. Lancée par la C.F.D.T., une action vient d'aboutir à la cokerie de Drocourt, dernière cokerie du Bassin Nord-Pas-de-Calais.

Cette action portait sur le rétablissement du « droit aux 1/2 heures pour se laver en fin de poste » supprimé il y a quelques jours par la Direction (et cela au XX<sup>e</sup> siècle).

La C.F.D.T. a de suite vivement dénoncé cette décision qui dans une période de récession vient frapper durement le moral des ouvriers.

La C.F.D.T. va devant la direction.

La Direction ne veut pas céder.

Nos militants dénoncent devant cette Direction, le manque d'information sur le devenir du personnel de la Cokerie.

La C.F.D.T. dans un souci d'efficacité demande aux autres organisations syndicales de suivre le mouvement. Seule la C.G.T. accepte.

Prises de parole sur prises de parole sont faites par nos militants, qui dénoncent, puis informent le personnel.

Un débrayage de 2 heures s'effectue, suivi par plus de cent travailleurs du poste du Matin.

Les revendications sont portées devant la direction, mais la Direction ne veut toujours rien savoir. De ce fait, la C.F.D.T. décide d'aller plus loin et entame une concertation avec la C.G.T., puis F.O. rejoint le mouvement. Seules la C.F.T.C. et la C.G.C. renoncent.

Un débrayage illimité est décidé pour le mercredi 4 juin. Un tract C.F.D.T. est diffusé aux travailleurs et appelle à la poursuite de l'action. Des affiches sont préparées et collées par nos militants sur tous les murs de la cokerie.

Un intense travail de sensibilisation s'effectue par nos militants C.F.D.T. sur le terrain.



### Mercredi 4 juin :

La C.F.D.T., la C.G.T. et F.O. appellent le personnel à un débrayage illimité. En début de poste de 6 heures, le mouvement a du mal à démarrer. Il faut l'acharnement et la motivation de nos militants pour que ce mouvement prenne une ampleur importante.

A 8 h 30, tout le personnel est sensibilisé et débraye, mais la Direction ne veut toujours rien savoir, pas question de revenir sur sa décision. C'est alors que la décision est prise d'entamer une grève illimitée. Les travailleurs quittent tous leur travail sur le champ, seuls quelques-uns d'entre eux restent pour respecter un minimum de sécurité.

Les prises de parole de la C.F.D.T. se succèdent les unes après les autres devant la grille d'entrée, dans le local syndical. Ce mouvement est bien entamé, pas question de revenir en arrière ! « Nous irons jusqu'au bout » décide le personnel avec les organisations syndicales. La Direction s'inquiétant de l'ampleur du mouvement décide de suite une réunion avec les représentants des organisations syndicales en lutte. La réunion démarre à 11 heures et prend fin vers midi.

### Résultats :

La Direction cède et rétablit le 1/4 d'heure, en plus une réunion sera organisée sur le problème du devenir du personnel et l'avenir de l'établissement avec toutes les organisations syndicales.

Toutes les inquiétudes et interrogations du personnel seront apportées au prochain Comité Bassin devant la Direction.

**LA LUTTE A FAIT AVANCER LES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS**

DÉBATTRE,  
AGIR,  
GAGNER  
POUR L'EMPLOI  
19-20 septembre  
1986

# TOUS ACTEURS !

De la section syndicale à la Confédération, en passant par notre fédération, l'EMPLOI est la priorité de toutes les organisations de la C.F.D.T., la priorité de tous ses adhérents et militants, bref la priorité de tous.

Les 19 et 20 septembre 1986, la Confédération organise dans chaque région ou regroupement de régions un temps fort pour débattre, agir et gagner sur l'emploi. Nous devons tous, être acteurs de cette initiative confédérale.

## Débattre

Les rassemblements de rentrée doivent être l'occasion de débattre entre les militants, les adhérents.

L'action pour l'emploi est en effet multiforme. Suivant les cas, elle passe par l'aménagement et la réduction du temps de travail, la formation professionnelle, l'égalité professionnelle, l'insertion des jeunes ou l'action économique au niveau de l'entreprise, du bassin de main-d'œuvre.

Il est important que tous nous ayons l'occasion de débattre, de discuter de notre action, de la façon dont nous avons réussi, ou non, à obtenir des résultats, de façon à nous enrichir de nos expériences.

## Agir

Nous savons bien qu'il n'y a pas de transformations sans implication réelle des salariés, des adhérents, sans initiatives qui font de chaque homme et de chaque femme, un acteur des changements.

L'émancipation est une option forte de notre démarche. C'est la volonté de faire de chacun et de chacune un sujet et non un objet. Faire que chacun ne se contente pas de suivre passivement les orientations, mais s'implique dans leur élaboration et leur mise en œuvre est notre ambition. Les ras-



semblements de la rentrée veulent être une étape dans la construction de cette démarche pour accroître notre efficacité collective, nous permettre d'obtenir des résultats et de favoriser la syndicalisation.

## Gagner pour l'emploi

L'emploi est au cœur de nos préoccupations. Nous devons aujourd'hui agir pour inverser la pente du chômage, c'est le sens de négociations que la F.G.M.M. est en train de conduire avec l'U.I.M.M. :

— les rassemblements de rentrée seront l'occasion de faire le point,

— ils seront aussi l'occasion de montrer que l'action de la C.F.D.T. sous toutes les formes permet de sauver chaque jour des emplois ou d'en créer,

— la C.F.D.T. veut clairement affirmer que la bataille de l'emploi et de la modernisation des entreprises ne se fera pas contre les salariés ou contre les organisations syndicales mais avec les salariés et les organisations syndicales.

C'est en apportant vos expériences, vos acquis et vos résultats que nous ferons cette démonstration.

LES 19 ET 20 SEPTEMBRE,  
TOUS PRÉSENTS AUX RASSEMBLEMENTS RÉGIONAUX.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS

## ACTION REVENDICATIVE : LES NEGOCIATIONS AVEC L'U.I.M.M.

Présentation (J.L. FOUCAUD)

« En tant que responsable de syndicats, vous connaissez bien la politique revendicative de la F.G.M.M. Elle a été débattue et votée au 1<sup>er</sup> congrès de notre fédération, en mai 1984, au Creusot.

Depuis 2 ans, le bureau fédéral élu par le congrès des syndicats s'appuie sur les orientations stratégiques définies au congrès, pour mener, impulser, coordonner l'action de toute la fédération, dans ses différentes composantes :

— industrielles : U.F. Mines et Nucléaire — Branches de la métallurgie ; Garages, R.M.A.T.P., B.J.O., Jeux et Jouets, Froid, O.C.P.,

— géographiques : Unions Mines Métaux, syndicats, sections syndicales,

— catégorielles : pré-retraités et retraités, I. et C.

Sur la négociation avec l'U.I.M.M., le bureau fédéral a fait le choix de la transparence par une information complète et rapide, notamment par le bulletin du militant télécopié.

Les unions fédérales Mines et Nucléaires ont pris en charge la plate-forme fédérale en l'adaptant à leur situation propre.

Dans les autres branches : Garages, R.M.A.T.P., B.J.O., Jeux et Jouets, Froid, O.C.P., c'est le même travail qui est fait, avec une prise en charge nationale spécifique, puisqu'il y a des conventions collectives nationales.

La question essentielle au-delà du débat sur le contenu, c'est quelle capacité d'information, de débat, d'action, nous avons ?

Que sommes-nous capables de construire ensemble pour la rentrée, pour obtenir des résultats positifs dans la négociation ? ».

## L'intervention des syndicats

### ► Syndicat de Villeurbanne (A. CAPPAROS)

Est-ce que la fédération a fait le bon choix avec ces négociations alors que le rapport de force est nul, et sur une plate-forme qui ne nous convient pas ? Cependant, cette plate-forme est devenue le « cahier de revendica-

tions des métallos » et nous respectons ce choix majoritaire, de plus dans la situation législative actuelle on a intérêt à essayer de limiter la casse par la négociation.

En conclusion, O.K. pour négocier mais : pas d'aménagement sans réduction du temps de travail.

Il faut trouver un type d'action concerte face à l'U.I.M.M.

La deuxième assemblée générale des syndicats métallos, nucléaires et mineurs de notre fédération, s'est tenue les 6 et 7 juin à Bierville.

Plus de 130 militants étaient présents représentant 111 syndicats.

L'ordre du jour de cette assemblée générale portait sur deux points essentiels : — l'action revendicative et la situation des négociations récemment ouvertes avec l'U.I.M.M., — l'analyse des nouvelles structures fédérales adoptées lors du premier congrès de la F.G.M.M.

Les débats furent riches, intéressants, pleins, créant une ambiance chaleureuse qui fit chaud au cœur de plus d'un militant. Cette V.M.M. reprend la discussion sur l'action revendicative. Les travaux sur l'organisation et le fonctionnement de la fédération seront publiés dans le prochain numéro.

### ■ Syndicat de Grenoble (Michel BETTY)

Il faut négocier, toutefois il faut savoir que la mobilisation est difficile car les militants ne sentent pas bien sur quoi nous pouvons aboutir. L'enjeu est mal senti.

### ■ Syndicat de Rouen (Ali KASSEM)

La négociation est nécessaire mais avant toutes décisions, il faut une consultation effective des syndicats mais ni en juillet ni en août.

Par ailleurs, il ne faut pas d'avis public pendant la consultation des instances fédérales.

Il ne faut pas hésiter à dénoncer l'attitude de la C.G.T. et trouver un système pour éviter l'utilisation du contingent d'heures supplémentaires dans la gestion annuelle du temps de travail.

### ■ Syndicat de Bayonne (Claude RONDEAU)

Il est une bonne chose que les négociations aient lieu mais elles sont à prendre « avec des pinces ». Il faut trouver un type d'action concerte face à l'U.I.M.M.

La prime d'ancienneté n'est pas négociable sauf à l'étendre au bassin d'emploi.

Il faut une large consultation des syndicats à la fin des négociations.

### ■ Syndicat de l'Essonne (Jacques LEVY)

Il n'y a pas trop de problèmes sur la plate-forme mais les négociations sont défensives, à froid. De plus il y a danger en raison du contexte politique, il faudra savoir arrêter les négociations s'il n'y a pas d'avancées.

Pas d'aménagement sans réduction du temps de travail, la prime d'ancienneté est un élément définitif du salaire, il n'y a pas de compromis possible, bravo pour la clarté de l'information.

### ■ Syndicat de Lyon (Jérôme FAYNEL)

Le syndicat doit avoir un rôle autre que celui de l'information, il doit animer le débat. Ce sont les adhérents qui sont les décideurs. Il faut donc consulter les syndicats avant toute décision.

- Pas touche à la prime d'ancienneté.

- Pas d'aménagement sans réduction du temps de travail.

### ■ Union fédérale des retraités (Marc GOTTE)

Intervient sur l'avenir de la protection sociale, sur la nécessaire coopération des actifs et des retraités ainsi que sur l'indispensable action dans les institutions.

### ■ Syndicat de Lille (Bernard LAHOUSSÉ)

Indique que : la position fédérale sur l'aménagement et la réduction du temps de travail est appréciée, la prime d'ancienneté est un élément important du salaire, l'information fédérale est bien, globalement il se pose un problème de prise en charge de nos négociations par les syndicats. Le lien entre la plate-forme et les difficultés rencontrées dans les entreprises est mal fait.

### ■ U.M.M. Haute-Normandie (Jean BOUVIGNIES)

Dans 2 conventions collectives sur les 3 de l'U.M.M. (Rouen-Dieppe et Eure) les négociations sur la valeur des minis ont abouti à 2 prix du point : un qui reste figé et sert de référence à la prime d'ancienneté, l'autre qui augmente plus et sort quelques coefficients de la noyade par le S.M.I.C. Cela a entraîné de véritables débats dans les syndicats entre sections syndicales de P.M.E. et de grandes boîtes (par exemple : Renault Cléon). Il en résulte un changement d'attitude des syndicats C.F.D.T.

Les demandes de négocier du « paquet revendicatif » d'extension de la prime d'ancienneté au bassin d'emploi ont été refusées par les chambres patronales.

La négociation nationale avec l'U.I.M.M. devrait nous faire gagner des moyens pour mieux agir sur le terrain local.

### ■ Syndicat de Creil (Bernard ROUSSELET)

Quelle mobilisation dans nos sections et nos syndicats ? Il y a encore beaucoup de travail à faire.

Il faut consulter les syndicats à la fin des négociations. Ne faut-il pas faire le lien entre les négociations U.I.M.M. et la suppression de l'autorisation administrative de licencier ? Les commissions paritaires peuvent jouer un rôle.

### ■ Union fédérale des Mines (Jean-Pierre Klapuch)

L'union fédérale des mines a adapté la plate-forme fédérale à sa propre réalité.

Explique les difficultés rencontrées par la profession dans toutes les substances en indiquant qu'aujourd'hui, il y a 70 000 mineurs et qu'il est à craindre que la profession n'en comporte plus que quelques centaines en l'an 2000.

Précise que, malgré la situation, la mobilisation s'avère difficile.

### ■ U.M.M. Bretagne (Jean-Yves CREZE)

Fait le lien entre les négociations confédérales de 84 et les négociations actuelles en remarquant les difficultés du débat, même si la fédération a fait mieux que la confédération au niveau de l'élaboration des revendications et de l'information.

Indique que le débat s'engage plus facilement sur des points défensifs comme la prime d'ancienneté. Précise qu'il faut régler un problème de confiance en obttenant au niveau de la négociation l'état des « échanges » par des points concrets chiffrés contre des points concrets chiffrés.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS

# La réponse aux interventions des syndicats

(Jean-Louis FOUCAUD)

En réponse aux appréciations générales, je tiens à rappeler que la plate-forme pour un accord national, n'est pas toute la politique revendicative de la F.G.M.M. Nous voulons mener une **politique revendicative articulée** aux différents lieux de négociation. Tenter d'obtenir des accords ou conventions collectives nationaux pour les différentes branches qui s'articulent avec les C.C.T., avec les accords d'entreprise, avec les accords d'établissements.

Venons-en tout de suite au syndrome de la **prime d'ancienneté**. Pas touche, pas de compromis, pas négociable, sauf extension au bassin d'emploi, c'est la position que la délégation a exprimé le 12 mai, à la première séance. « Nous ne sommes pas demandeur, sauf à l'étendre sur le bassin d'emploi ».

Les camarades de l'Essonne devraient réfléchir un peu plus, avant d'affirmer que c'est un élément définitif du salaire. En effet, ont-ils bien écouté Jean BOUVIGNIES expliquer les 2 prix du point : 1 qui a tendance à peu évoluer pour geler la prime d'ancienneté, 1 autre qui peut augmenter pour sortir des coefficients de la noyade par le S.M.I.C. Alors pouvoir d'achat, élément définitif du salaire ? Il se dévaluera sans aucun doute, pour les travailleurs qui ont cette prime basée sur les minis des C.G.T. Cela mettra 10 ou 15 ans, mais le pouvoir d'achat ne vaudra plus grand-chose.

Seul Bernard LAHOUSSE du Syndicat de Lille, considérant que c'est un élément important du salaire, a dit qu'on pouvait réfléchir à des contreparties du type politique salariale, classifications.

### L'organisation et la durée du travail

Ali KASSEM de Rouen attire l'attention sur les heures supplémentaires ; il a raison, ça fait partie, comme en 81/82 de notre bagarre.

En résumé, la position fédérale est claire, pas d'aménagement sans réduction du temps de travail et pas d'A.R.T.T. sans obligation de conclure un accord d'établissement.

Deux syndicats, Villeurbanne et 91, ont parlé de **la droite au pouvoir** gouvernemental. Oui, c'est vrai nous essayons de limiter la casse et de mettre des garde-fous contre la droite. C'est notre rôle d'organisation syndicale. Nous le faisons cent fois mieux dans toutes les branches de la F.G.M.M., en tentant de négocier et d'agir pour obtenir des résultats que la F.T.M.-C.G.T. qui amalgame dans une contestation verbeuse tout le reste du monde, sauf C.G.T. et P.C.

Le bureau fédéral a-t-il eu raison **d'ouvrir les négociations** ? par rapport aux réserves et aux mises en garde, comment trouvera-t-on de l'espace ? Première chose, ce n'est qu'au bout qu'on pourra voir si l'ensemble est acceptable ou non. C'est l'avantage et l'inconvénient de sa stratégie du « paquet revendicatif » pour l'emploi.

Deuxième aspect, c'est notre capacité d'informer, débattre et agir.

L'information par les B.M. télécopiés a été jugée bonne et parfois bien reprise par les sections syndicales.

L'autre partie de réponse touche à certaines conceptions de

### fonctionnement démocratique.

Ce qui est difficile, c'est l'exercice quotidien de la démocratie. Les grands principes, les statuts, les règlements, on arrive à les définir, mais pour les appliquer chaque jour quel travail !!! Le soin à y apporter est de la responsabilité de tous. Cela ne fonctionne que si chacun participe à cet effort constant et persévérant. Ce n'est jamais gagner d'avance.

Il faut prendre le temps du débat. Mais il est déjà parti le débat. Sur cette négociation, il est parti depuis janvier 85, depuis la décision du bureau fédéral de lancer l'élaboration de la plate-forme fédérale.

Qu'est-ce qui a été dit sur **l'action** par les intervenants, hier ? « Rapport de forces 0 » pour Villeurbanne, « pas d'activité militante » pour le 91, « question sur la capacité des syndicats » pour Lille, « demande de faire le point sur la prise en charge » par Creil, « essayer de construire le rapport de forces » par l'U.F.M.

La seule proposition d'action que j'ai entendue vient de Bayonne qui préconise sans plus de précision « un type d'action concertée face à l'U.I.M.M. ».

Il va falloir bien travailler pour préparer la rentrée de septembre, utiliser ce mois pour relancer le débat sur les formes d'action dans les A.G. de militants.

Nous avons une priorité pour laquelle agir, c'est l'emploi, nous avons des objectifs revendicatifs pour avancer, nous avons une négociation pour obtenir des résultats. Alors faisons preuve d'imagination, de courage pour construire **le rapport de forces pour gagner ensemble**.



## ■ SAGEM (St-Etienne-du-Rouvray)

### 1<sup>er</sup> collège :

inscrits	959	
votants	831	
exprimés	809	
<b>C.F.D.T.</b>	49,18 %	(+ 0,33 %)
<b>C.G.T.</b>	31,27 %	(- 0,5 %)
<b>F.O.</b>	17,42 %	(+ 0,7 %)
<b>C.S.L.</b>	2,10 %	(- 0,5 %)

### 2<sup>er</sup> collège :

inscrits	638	
votants	574	
exprimés	561	
<b>C.F.D.T.</b>	41,17 %	(+ 6,54 %)
<b>C.G.T.</b>	4,45 %	(+ 1,73 %)
<b>C.G.C.</b>	36,00 %	(- 5,48 %)
<b>F.O.</b>	16,93 %	(- 2,81 %)
<b>C.S.L.</b>	1,42 %	(+ 0,06 %)

### Tous collèges confondus :

inscrits	1 597	
votants	1 405	
exprimés	1 370	
<b>C.F.D.T.</b>	45,91 %	(+ 2,54 %)
<b>C.G.T.</b>	20,29 %	(- 0,35 %)
<b>C.G.C.</b>	14,74 %	(- 1,13 %)
<b>F.O.</b>	17,22 %	(- 0,73 %)
<b>C.S.L.</b>	1,82 %	(- 0,34 %)

## ■ Cycles Peugeot :

une nette progression de la C.F.D.T.

### Elections C.E.

#### 1<sup>er</sup> collège :

inscrits	2 477	
votants	1 987	
exprimés	1 752	
<b>C.F.D.T.</b>	55,88 %	(+ 3,37 %)
<b>C.G.T.</b>	35,90 %	(- 1,59 %)
<b>F.O.</b>	8,22 %	(- 1,78 %)

#### 2<sup>er</sup> collège :

inscrits	751	
votants	637	
exprimés	608	
<b>C.F.D.T.</b>	58,88 %	(+ 9,63 %)
<b>C.G.T.</b>	4,44 %	(- 4,39 %)
<b>C.G.C.-F.O.</b>	36,68 %	(- 5,24 %)

#### 3<sup>er</sup> collège :

inscrits	129	
votants	111	
exprimés	120	
<b>C.G.C.</b>	100 %	(- - -)
		1 élu

### Tous collèges confondus :

inscrits	3 357	
votants	2 735	
exprimés	2 460	
<b>C.F.D.T.</b>	54,35 %	(+ 4,33 %)
<b>C.G.T.</b>	26,67 %	(- 3,25 %)
<b>C.G.C.-F.O.</b>	18,98 %	(- 1,08 %)

## ■ Renault Etragny

### Elections C.E.

#### 1<sup>er</sup> collège :

inscrits	586	
votants	410	
exprimés	391	
<b>C.F.D.T.</b>	41,18 %	2 élus
<b>C.G.T.</b>	47,83 %	3 élus
<b>F.O.</b>	11,00 %	-

### 2<sup>er</sup> collège :

inscrits 191  
votants 148  
exprimés 145

<b>C.F.D.T.</b>	39,31 %	1 élu
<b>C.G.T.</b>	15,55 %	-
<b>F.O.</b>	-	-
<b>C.G.C.</b>	44,13 %	1 élu

## ■ Thomson - Sartrouville

### Elections D.P.

#### 1<sup>er</sup> collège :

inscrits 556  
votants 447  
exprimés 421

<b>C.F.D.T.</b>	35,40 %	2 élus
<b>C.G.T.</b>	64,60 %	3 élus

2<sup>er</sup> collège :  
inscrits 796  
votants 589  
exprimés 515

<b>C.F.D.T.</b>	52,40 %	3 élus
<b>C.G.T.</b>	47,60 %	3 élus

## ■ S.N.A.C.R.P.

(Société Nouvelle des Ateliers et Chantiers de La Rochelle-Pallice)

### Elections C.E.

#### 1<sup>er</sup> collège :

inscrits 660  
votants 567  
exprimés 548

<b>C.F.D.T.</b>	29,56 %	(+ 2,05 %)	1 élu
<b>C.G.T.</b>	70,44 %	(- 2,05 %)	4 élus

## ■ UN ROCHELAISS GAGNE LA SUPER 5

Certains journaux locaux ont bien commenté dans leurs colonnes la petite fête organisée à l'occasion de la remise des clés à l'heureux couple de La Rochelle qui a gagné la SUPER 5 1986.

D'autres fêtes ont eu lieu également aux quatre coins du pays puisque il a été gagné :

- *le magnétoscope en Alsace*
- *le mini-ordinateur en Provence-Côte d'Azur*
- *la télévision couleur en Haute-Normandie*
- *la chaîne hi-fi dans le Centre*

En plus de tous ces lots importants, nous savons que :

- 22 cuitouts, 21 triplettes et 20 cafetières électroniques ont été gagnées par des acheteurs de billets sur presque la totalité des unions mines métal de FRANCE.

De nouveau, la souscription nationale de la F.G.M.M. a permis de récompenser plusieurs milliers de gagnants avec tous les lots régionaux et les ressources financières permettant une aide importante à l'action, aux activités des syndicats des unions mines métal à la Fédération.

**MERCI ENCORE A TOUS ET RENDEZ-VOUS EN 1987**





## LES PRIX

**En avril, les prix à la consommation ont augmenté de + 0,4 %.** En douze mois, d'avril 1985 à avril 1986, l'inflation est ramenée à 2,6 % (contre 3 % en rythme annuel en mars 1986, et 6,5 % à la fin avril de l'an passé).

Depuis le début de l'année, la hausse des prix est de 0,4 % (successivement + 0,1 % en janvier, - 0,2 % en février, + 0,3 % en mars).

L'écart de prix entre la France et l'Allemagne est de 2,8 points en avril, l'inflation ayant été outre-Rhin de - 0,2 % en glissement annuel. En mai, selon les premières estimations, les prix sont restés stables en R.F.A. (- 0,3 % en un an).

## LES SALAIRES

### • Salaire horaire ouvrier au 1<sup>er</sup> trimestre 1986

**Le salaire horaire ouvrier en France a progressé de 0,3 % au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1986 et de 4,7 % en un an, selon les résultats provisoires de l'enquête trimestrielle du Ministère des affaires sociales et de l'Emploi sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 1<sup>er</sup> avril 1986.**

### • S.M.I.C.

**Le montant horaire du S.M.I.C. est fixé à 26,59 F à compter du 1<sup>er</sup> juin 1986.** Il est en hausse de 2,1 % par rapport au taux en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1985 (26,04 F). En un an, le S.M.I.C. a augmenté de 4,1 %.

A compter du 1<sup>er</sup> juin, on obtient sur la base mensuelle de 169 heures : 4 493,71 F.

**Une prochaine revalorisation du S.M.I.C. devrait avoir lieu le 1<sup>er</sup> juillet 1986.**

La législation garantit, en effet, au S.M.I.C. une progression de son pouvoir d'achat au 1<sup>er</sup> juillet au moins égale à la moitié du gain en

pouvoir d'achat des salaires horaires ouvriers. Selon les estimations du ministère des Affaires sociales, la progression du salaire horaire ouvrier a assuré un gain en pouvoir d'achat de 2 % en un an.

En prenant en compte une hausse des prix vraisemblablement de 3,4 % de mai 1985 à mai 1986, en y ajoutant la moitié de la hausse du pouvoir d'achat au salaire horaire ouvrier (soit 1 %), le S.M.I.C. devrait progresser de 3,4 % par rapport au S.M.I.C. de juillet 85. Le S.M.I.C. au 1<sup>er</sup> juillet 1986 s'établirait donc à 26,93 F l'heure, soit une hausse de + 1,3 % par rapport au S.M.I.C. du 1<sup>er</sup> juin 1986.

### • Minimum garanti

**A compter du 1<sup>er</sup> juin, le minimum garanti augmente également de 2,1 % : 14,01 F (au lieu de 13,72 F depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1985).** Le minimum garanti suit la même indexation que le S.M.I.C. sur les prix.

## EMPLOI

### • Demandes d'emploi en fin de mois

**En avril, elles ont augmenté de + 1,7 % pour se fixer à 2 429 000.** Cela porte la hausse à + 4,5 % depuis le début de l'année. Les demandes d'emploi avaient en 1985 enregistré une baisse de - 3,4 % alors qu'en 1984 elles avaient augmenté de + 13,3 %.

Compte tenu des nouvelles mesures prises par le gouvernement la suppression notamment de l'autorisation administrative de licenciement et malgré les promesses d'Yvon GATTAZ, patron du C.N.P.F., de créer 300 000 emplois, il est à craindre que les chiffres du chômage subissent une nouvelle aggravation dans les mois prochains.

L'O.C.D.E. dans ses dernières prévisions ne se montre guère optimiste, selon elle, le chômage va continuer à progresser : 10,25 % de la population active en fin d'année contre 10,2 % en 1985. Plus inquiétant encore, selon ces prévisions, le chômage des jeunes s'aggravera, touchant à fin 1986, 25,75 % d'entre eux, un niveau record.

### • Offres d'emploi en fin de mois

**En avril 1986, elles ont progressé de + 3,8 %.** Elles se chiffrent à 46 000. On peut cependant noter une baisse de - 0,2 % depuis le début de l'année.

Rappelons qu'en 1985, elles avaient augmenté de + 3,8 % après une baisse de - 20,1 % en 1984.

### • Durée hebdomadaire effective du travail

Selon l'enquête du ministère des Affaires sociales et de l'emploi, elle s'établit en moyenne à 38,90 h pour l'ensemble des salariés, à 39 heures pour les ouvriers et à 38,85 heures pour les employés.

## INVESTISSEMENT

La Banque de France ne voit toujours rien venir. Dans une enquête d'avril auprès des entreprises, la Banque de France note que malgré une forte amélioration de la situation de trésorerie dans l'industrie et une « certaine » augmentation des dépenses d'équipement, c'est l'attentisme qui prévaut. Confirmant les dernières prévisions de l'O.C.D.E., les experts de la Banque de France estiment à 3,5 % le taux de croissance minimum permettant de faire reculer le chômage. Il y aurait nécessité entre autres dans cette perspective d'effectuer des investissements qui augmentent les capacités de production. Mais jusqu'à présent, cela n'a été le cas que pour 20 % de l'investissement.

Selon la B.N.P., les chefs d'entreprise cherchent avant tout à s'affranchir de coûts salariaux. L'emploi serait doublé perdant, l'investissement visant surtout à supprimer des postes et, de manière insuffisante à développer la production.

## Sommaire

• L'ACTION EXISTE	2
• TOUS ACTEURS	3
• ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDICATS	4-5-6
• L'ÉCHO DES URNES	7
• REPÈRES	8